

**Section Française du Comité Inter-pays France – Cap-Vert du ROTARY INTERNATIONAL**

*Siège Social :*

Rotary District 1700

Hôtel Mercure Saint Georges

Rue Saint Jérôme

31 000 TOULOUSE

**Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 1<sup>ER</sup> avril 2021**

Le 1<sup>er</sup> avril 2021 à 11 heures, les fondateurs de l'association **Section Française du Comité Inter-pays France – Cap-Vert du ROTARY INTERNATIONAL** se sont réunis en assemblée générale constitutive au 20 rue de dunkerque 31200 TOULOUSE.

Sont Présents :

- VARELA DA VEIGA Paulo , 195 avenue de Gascogne, résidence vallon de Gascogne Bâtiment B, 32 600 PUJAUDRAN
- MATEOS Jean-Pierre, 20 rue de Dunkerque, 31 200 TOULOUSE
- MACHADO CHAVES Hélène, 1d chemin Faillères, 31180 LAPEYROUSE FOSSAT

L'assemblée générale désigne *Monsieur Paulo VARELA DA VEIGA* en qualité de président de séance et *Monsieur Jean-Pierre MATEOS* en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Constitution de l'association ;
- 2- Présentation et adoption des statuts ;
- 3- Fixation de la cotisation ;
- 4- Désignation des premiers membres du conseil ;
- 5- Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Le président ouvre la séance et expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

**1er délibération - Constitution de l'association**

L'assemblée générale, après en avoir discuté, décide de constituer une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée et ses textes d'application.

Sa dénomination est : Comité Inter-Pays France Cap-Vert

L'objet de l'association est de réunir des rotariens, des conjoints de rotariens, des rotaractiens et toutes personnes intéressées par les relations avec les Rotary Club du Cap-Vert.

Le but est de découvrir d'autres cultures, de soutenir les actions en faveur de la jeunesse, d'agir de manière durable grâce aux programmes de la Fondation Rotary et de ses subventions mondiales de faciliter les échanges amicaux.

L'association sera déclarée et rendu publique.

Son siège social est fixée à l'adresse suivante : Rotary District 1700 Hôtel Mercure St Georges, rue de Jérôme, 31 000 TOULOUSE.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **2ème délibération - Présentation et adoption des statuts**

Le président de séance présente le projet de statuts soumis à l'examen de l'assemblée générale.

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance en détail et en avoir discuté, adopte le projet de statuts sans modification.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Les membres de l'assemblée générale ayant voté en faveur de cette résolution deviennent membres de l'association.

#### **3ème délibération – Fixation de la cotisation**

Le président de séance, soumet à l'approbation de l'assemblée, les demandes de cotisations à savoir :

- Cotisation annuelle minimale de 30€ par membre

L'assemblée générale, après en avoir discuté adopte le montant des cotisations.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **4ème délibération – Désignation des premiers membres du conseil :**

- VARELA DA VEIGA Paulo - Nationalité Française - 195 avenue de Gascogne, résidence vallon de Gascogne Bâtiment B, 32 600 PUJAUDRAN – Président -
- MATEOS Jean-Pierre, 20 rue de Dunkerque, 31 200 TOULOUSE - Trésorier -
- MACHADO CHAVES Hélène, 1d chemin Faillères, 31180 LAPEYROUSE FOSSAT – Secrétaire -

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Les membres du conseil ainsi nommés déclarent chacun qu'ils acceptent leurs fonctions et qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

#### **5ème délibération - Pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.**

L'assemblée générale désigne Mme Hélène MACHADO CHAVES pour effectuer toutes les démarches administratives auprès de la préfecture afin d'enregistrer l'association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne de demandant plus la parole, la séance est levée à 12h30.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance

A handwritten signature in dark ink, appearing to be a stylized name followed by a vertical line.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a final vertical stroke.